



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 22929

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les problèmes spécifiques des étudiants handicapés ou ayant une affection de longue durée, qui partent à l'étranger pour leurs études, dans le cadre d'Erasmus. Ces étudiants ont en effet le plus souvent un traitement médical qui leur est indispensable au quotidien. Or la délivrance des médicaments pour les prescriptions médicales portant la mention « départ à l'étranger » est désormais limitée à trois mois au lieu de six mois antérieurement. Alors que les médecins leur font des prescriptions pour un an, les étudiants se heurtent à la rigidité administrative des mutuelles étudiantes qui ne permettent une délivrance de médicaments que pour trois mois. Cette rigidité les oblige donc à faire refaire les ordonnances tous les trois mois (alors qu'ils sont à l'étranger), les envoyer à la mutuelle étudiante pour les faire valider alors même que celles-ci ont des délais de réponse de plusieurs semaines ou mois, à trouver enfin le moyen de faire venir ces médicaments dans le pays où ils étudient (trouver des personnes qui vont dans ce pays ou revenir eux-mêmes). C'est donc un amas de contraintes administratives et financières difficilement surmontables pour des étudiants qui se battent déjà au quotidien pour avoir la même vie que les autres, en dépit de leur maladie ou de leur handicap. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour permettre à ces étudiants de pouvoir partir en Erasmus comme les autres, en partant avec le traitement dont ils ont besoin.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22929

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3486

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)